

SIVED NOUVELLE GÉNÉRATION
174, Route de Le Val – CS 70325 – 83175 BRIGNOLES CEDEX

DÉCISION DU BUREAU N° 2023 09-02
Séance du 4 septembre 2023 à 16h00, au siège administratif du SIVED NG

ATTRIBUTION DU MAPA DE TRAVAUX N° 2023-02 (alloti) :
« CREATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL ET TRAVAUX COMPLEMENTAIRES
A L'ISDND DE GINASSERVIS »
LOT N° 2 « EXTRACTION ET CONCASSAGE DE MATERIAU »

Etaient présents : MM. AUDIBERT, PHILIBERT, ROUSSELET et VERAN.

Etaient absents excusés : MM. BREMOND, GROS et LAIN.

Le Bureau syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU les statuts du SIVED NG,

VU la délibération du Comité Syndical n° 04/06.03.2023 du 6 mars 2023 portant délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau,

VU l'attribution du MAPA n° 2022-08 relatif à la « mission de Maitrise d'Œuvre pour la création d'une aire d'accueil et travaux complémentaires à l'ISDND de Ginasservis » à la société PRIMA GROUPE dont le siège social est à TOULOUSE, la gestion du dossier étant confiée à l'Agence des Bouches du Rhône - 25 Rue Topaze - 13510 EGUILLES,

VU la Décision du Président n° 2023 04-01 validant l'avenant n° 1 du MAPA n° 2022-08 précité, relatif au programme définitif et à l'arrêt du coût estimatif définitif des travaux,

VU la validation du devis attribuant la « mission de Coordination en Matière de Santé et de Protection de la Santé » pour les travaux de création d'une aire d'accueil et travaux complémentaires à l'ISDND de Ginasservis » à BECS, la gestion du dossier étant confiée à l'Agence PACA - Centre Inovar - 112 Rue Dr Guérin - ZI Toulon Est - 83210 LA FARLEDE,

CONSIDERANT que le MAPA de travaux n° 2023-02 a été alloti de la façon suivante :

- lot n° 1 : VRD et base-vie
- lot n° 2 : Extraction et concassage de matériau

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à la concurrence conforme aux marchés de travaux à procédure adaptée a été transmis pour publication le 2 mai 2023, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP), sur le profil d'acheteur et sur le site internet officiel du SIVED NG,

CONSIDERANT que pour le lot n° 2, trois offres ont été reçues dans les délais et sont conformes aux prescriptions du DCE,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres,

CONSIDERANT l'avis favorable rendu à l'unanimité par le Bureau syndical du 4 septembre 2023,

DÉCIDE

- ARTICLE 1** : D'attribuer le lot n° 2 « extraction et concassage de matériau » du MAPA de travaux n° 2023-02 « Création d'une aire d'accueil et travaux complémentaires à l'ISDND de Ginasservis », à la SAS BUESA INVEST, dont le siège social se situe Rue René Gomez – 34535 BEZIERS CEDEX, et qui confie la gestion de l'affaire à son agence « BUESA Rhône-Alpes-Méditerranée » - 2 Avenue de l'Aspre - 30150 ROQUEMAURE.
- ARTICLE 2** : De retenir le prix forfaitaire relevé dans l'Acte d'Engagement et la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), pour 79 119,50 € HT (94 943,40 € TTC, TVA à 20% incluse).
- ARTICLE 3** : Qu'il sera rendu compte de la présente décision au prochain Comité Syndical.
- ARTICLE 4** : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Var, publiée sur le site internet et au Recueil des Actes Administratifs du SIVED NG.
- ARTICLE 5** : Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Brignoles, le 4 septembre 2023.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Éric AUDIBERT.

Document rendu exécutoire :
Par télétransmission au contrôle de légalité.

